



ZEW O
Stiftung | Fondation | Fondazione
Lägerstrasse 27 8037 Zürich
Tel. 044 366 99 55 Fax 044 366 99 50
www.zewo.ch info@zewo.ch

Information aux médias

Économiser des impôts en bonne conscience

Zurich, janvier 2009. Les personnes qui ont versé l'année dernière un don à un organisme d'entraide titulaire du label de qualité ZEW O peuvent maintenant économiser des impôts. Sur la fiche actualisée publiée par la fondation ZEW O à ce sujet, les donatrices et les donateurs en apprennent plus sur cette possibilité.

Les personnes ayant versé en 2008 des dons pour une bonne cause peuvent maintenant, sur leur déclaration d'impôt, en déduire le montant de leurs revenus. Pour connaître la somme maximale déductible ainsi que le minimum de don à avoir versé, cela dépend du lieu du domicile. Dans beaucoup de localités, on peut déduire jusqu'à 20 pour cent du revenu net. Dans les cantons de Appenzell-Ausserrhoden, du Jura, du Tessin et du Valais, il s'agit de 10 pour cent et dans les cantons de Neuchâtel et de Genève de 5 pour cent. Seul le canton de Bâle Campagne permet une déduction illimitée des dons aux organismes d'entraide. En règle générale, tous les dons versés doivent s'élever à 100 francs minimum. Pour certains cantons, le montant est de 200 francs et dans le canton de Saint-Gall il s'agit même de 500 francs.

Indépendamment de la pratique cantonale, 20 pour cent du revenu brut, ou pour des personnes juridiques 20 pour cent du bénéfice net, peuvent être dans tous les cas déduits de l'impôt fédéral direct. En plus des dons en espèces, des dons tels que dans l'immobilier, ou bien de véhicules, de titres de participation, de droits de marques ou de brevets, sont également déductibles. C'est ainsi par exemple qu'une personne seule, domiciliée à Berne, avec un revenu brut de 80'000 francs et ayant fait 3000 francs de dons, économisera 894 francs d'impôts. Ses dons présentent ainsi un double avantage: ils servent à une bonne cause et permettent de réduire la facture d'impôts.

Pour que les sommes déduites puissent effectivement être prises en compte, il faut tenir compte de certains points. Les montants auquel une organisation a droit ne peuvent être déduits. Pas plus que les dons versés à des organisations non exonérées d'impôt. De même, ne sont pas acceptés les dons versés dans le but d'activités culturelles, comme pratiqués par des communautés religieuses fermées. Bref, les dons accordés à des organisations titulaires du label de qualité ZEW O peuvent toujours être déduits. Mais si les autorités en font la demande, ces dons devront pouvoir être justifiés.

Pour avoir de plus amples renseignements, merci de consulter la fiche actualisée publiée par la fondation ZEW O. Cette fiche peut être téléchargée à partir du site Internet www.zewo.ch ou être envoyée gratuitement aux personnes en faisant la demande. Pour plus d'informations : Fondation ZEW O, Martina Ziegerer, directrice, 044 366 99 55

Fondation ZEW O

La fondation ZEW O s'engage pour la transparence et la loyauté des dons. À cet effet, elle accorde un label de qualité aux organisations d'entraide d'utilité publique qui récoltent des fonds par l'intermédiaire de collectes. ZEW O vérifie régulièrement que ces organisations utilisent les dons de manière consciencieuse.

Le label de qualité ZEW0

Le label de qualité ZEW0 distingue les organisations d'utilité publique qui informent ouvertement des activités qu'elles réalisent, qui gèrent leurs comptes de manière transparente et qui utilisent les fonds récoltés conformément au but, de manière économique et efficace. Ces organisations disposent de structures de contrôle internes et externes efficaces et garantissent une éthique élevée au niveau de la communication et de l'acquisition de fonds.

Informations et remarques

ZEW0 fournit volontiers des informations supplémentaires sur les organisations récoltant des dons. Vous trouverez d'autres renseignements sur les dons et sur le label de qualité ZEW0 sur le site Internet www.zewo.ch. Vous pouvez nous contacter à: Fondation ZEW0, Lägerstrasse 27, 8037 Zurich, téléphone 044 366 99 55, fax 044 366 99 50, info@zewo.ch